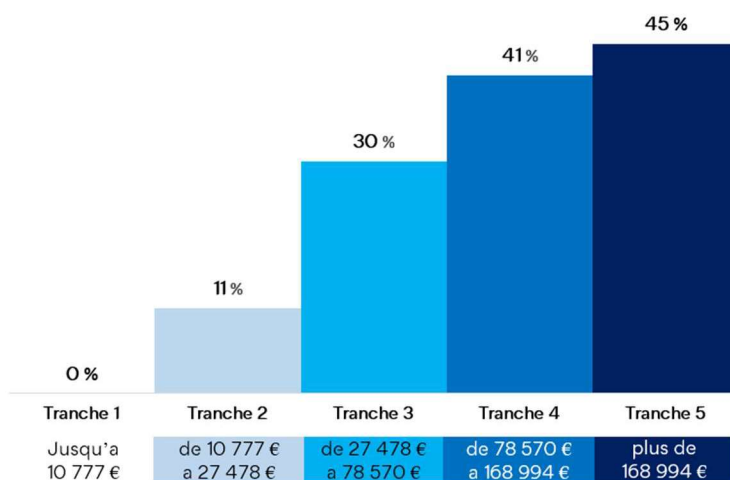


#24 - L'info qui compte !

Les 5 principales nouveautés fiscales 2023
en matière d'impôt sur les revenus 2022

La loi de finances de 2023 publiée le 30 décembre 2022 (loi n° 2022-1726) précise les nouveautés fiscales en matière d'impôt sur les revenus 2022, présentées ci-dessous :

1. Le nouveau barème progressif de l'impôt sur les revenus 2022



En cas de variation de revenus, il est possible de moduler à la hausse, sans condition, le montant du prélèvement à la source et des acomptes. Pour moduler à la baisse, le montant du prélèvement estimé doit être inférieur de plus de 5% du montant initial prévu, basé sur les revenus 2021.

2. Le plafonnement des effets du quotient familial

L'avantage fiscal procuré par l'application du quotient familial est plafonné, dans la plupart des cas, à **1 678 €** (1 592 € en 2021) au titre des enfants à charge principale ou exclusive pour chaque demi-part.

3. La déduction des pensions alimentaires

La limite de déduction de la pension alimentaire versée à un enfant majeur s'élève à **6 368 €** (6 042 € en 2021) avec justificatifs ou à **3 786 €** (3 592 € en 2021) s'il vit sous son toit et sans justificatif.

4. Le crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants

Les dépenses de frais de garde hors du domicile sont retenues dans la limite annuelle de **3 500 €** (2 300 € en 2021) par enfant de moins de 6 ans et ouvrent droit à un crédit d'impôt de 50% soit **1 750 €** maximum.

5. Les nouvelles mentions sur l'avis d'impôt sur les revenus

Taux moyen d'imposition	Taux marginal d'imposition
Impôt total / Revenu net imposable	Taux le plus élevé auquel on est imposé